DÉPARTEMENT DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT
60290

Téléphone : 03 44 73 00 06
Télécopie : 03 44 73 40 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL N°36/2018 du 18/05/2018

OBJET : Interdiction de circulation et de stationnement rue de Vaux durant les essais de la course de la caisse à savons du samedi 26 mai 2018.

Le Maire de la Commune de Cambronne-les-Clermont, Jean-Pierre BLOT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2.
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-5, R 411-7 et R 411-8,
Vu le Code Pénal,
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de circulation, d'assurer la sécurité des usagers, il convient de mettre en place une interdiction de circulation sur la -**rue de Vaux**- le samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 10h00.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits sur la chaussée -**rue de Vaux**- le samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 10h00 pendant les essais de la course de caisse à savons.
Article 2 : Par dérogation, les dispositions de l'article 1 du présent arrêté ne s'appliquent pas :

- ✓ Aux véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie
- ✓ Aux véhicules des services de police, de gendarmerie, d'intervention d'urgence.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.
Article 4 : Les agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des arrêtés du Maire, affiché et dont ampliation sera transmise à :

- ➢ M. le Président de l'association « Cambronne en fête ».
- ➢ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Liancourt
- ➢ M. le Chef de Corps des Services d'incendie et de Secours de Liancourt
- ➢ L'ASVP

Fait à Cambronne-Les-Clermont le 26/05/2018
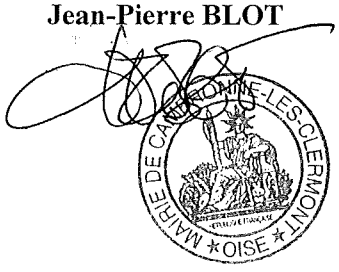
Le Maire
Jean-Pierre BLOT